



PREFET DE CORSE

*Ajaccio, le 10 janvier 2018*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Améliorer l'articulation entre la loi littoral et la loi montagne au profit des villages de montagne**

A l'occasion de son déplacement en Corse les 5 et 6 janvier derniers, Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a rencontré des élus et des responsables consulaires. Ces entretiens ont été l'occasion d'une prise de contact et d'une évocation des difficultés particulières rencontrées dans l'île.

Parmi celles-ci figurent notamment le désordre foncier et les contraintes posées par le cumul des différentes règles d'urbanisme. De nombreuses communes corsees sont en effet soumises à la fois à la loi littoral et à la loi montagne.

La ministre a ainsi évoqué l'opportunité d'améliorer l'articulation entre la loi littoral et la loi montagne au profit des communes de montagne. Il ne s'agit pas de "bétonner le littoral", mais de faire en sorte que dans les villages, situés hors des espaces proches du rivage, ce soit la loi montagne et non la loi littoral qui s'applique. Cela permettrait de faciliter les constructions au sein des villages situés dans les parties montagnardes des communes littorales et de dynamiser l'intérieur.